

Chiffres-clés 2023

18,6 millions de salariés suivis en 2023

18,6 millions de salariés, dont 20 % de SIR, dans 1,5 million d'établissements, ont été suivis par les SPSTI en 2023. Le nombre de salariés suivis a progressé de 1 % par rapport à 2022.

Les nouveaux salariés en cours d'année représentent 16 % des salariés suivis. Le nombre d'agents du secteur public représente 4 % des salariés suivis, soit une estimation de 740 000 personnes.

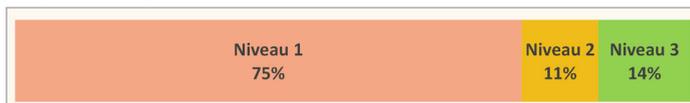
En moyenne, le nombre de salariés suivis par SPSTI est de 110 571, pour 81 005 en 2021, en comptabilisant les salariés déclarés lors des appels de cotisations et les nouveaux salariés en cours d'année. Cette hausse s'explique notamment par la concentration du secteur qui s'est accélérée depuis 2020. Au 30 juin 2024, on estime à 160 le nombre de SPSTI, hors Services exclusivement dédiés au BTP. Ils étaient 195 au 1^{er} janvier 2022 et plus de 200 en 2020.

Au 1^{er} janvier 2024, les SPSTI accueillent 18 776 collaborateurs, en personnes physiques, représentant 17 328 ETP, dont 3 434 médecins (médecins du travail, y compris les cumuls emploi-retraite, et médecins en attente de la qualification en médecine du travail) et 2 992 infirmiers. Le nombre de médecins s'est stabilisé en 2023, celui des infirmiers a progressé de 10 %.

En 2024, 99 % des SPSTI disposent d'un portail adhérents, 71 % proposent l'adhésion en ligne, 72 % la prise de rendez-vous en ligne et 67 % un accès à un compte sécurisé pour les adhérents avec leurs documents personnalisés (FE, services fournis, baromètres...).

Concernant la certification selon le référentiel SPEC 2217, 75 % des SPSTI ont déclaré préparer le niveau 1 pour mai 2025. 96% des SPSTI déclarent utiliser la grille d'auto-évaluation proposée par Présanse. Le score global moyen, quel que soit le niveau préparé était de 37 % en juin 2024.

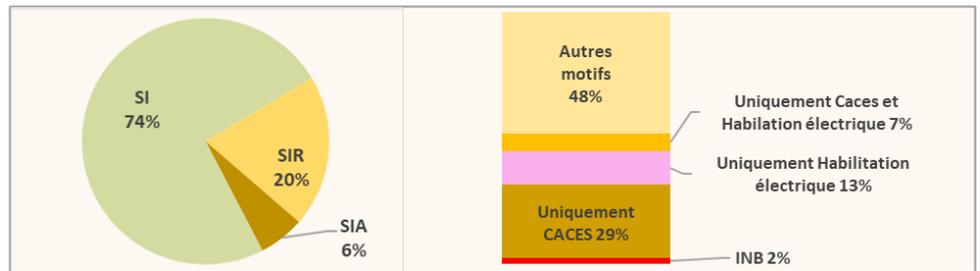
Répartition des SPSTI selon le niveau de certification préparé en juin 2024*



*Juin 2024, sur la base de 132 SPSTI ayant répondu à l'enquête ou ayant transmis l'information au niveau régional.

La mise à niveau des systèmes d'information, notamment pour répondre à la certification et assurer la sécurité des données, et les recrutements nécessaires à la réalisation de l'offre socle induisent une augmentation des investissements. En 2024, les charges d'exploitation ont progressé de + 3,5 % alors que les produits d'exploitation n'ont augmenté que de 1 %.

Répartition des salariés suivis par les SPSTI selon le type de risques en 2023, et répartition des SIR selon le motif de SIR

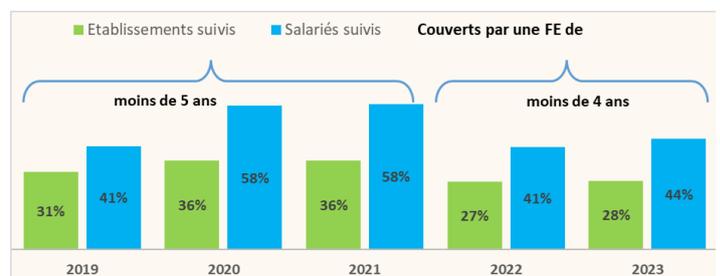


Le produit d'exploitation moyen par salarié s'établit à 105 € HT en 2023. Le décret définissant l'encadrement du tunnel de cotisation indique quand à lui une moyenne de 115,5 € HT, soit un tunnel compris entre 92,4 € HT et 138,6 € HT, sachant que la moyenne est établie à partir du ratio des charges d'exploitation par salarié et qu'elle porte sur un périmètre incluant les Services exclusivement dédiés au BTP.

Près de 8 millions de salariés couverts par une fiche d'entreprises de moins de 4 ans

158 600 fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour en 2023, portant à près de 8 millions le nombre de salariés couverts par une fiche d'entreprise de moins de 4 ans au 31/12/2023. Les FE de moins de 4 ans ne concernent cependant que 28 % des établissements suivis et 44 % des salariés suivis.

Évolution de la part des établissements et des salariés couverts par une fiche d'entreprise



439 000 établissements ayant bénéficié d'une action en milieu de travail en 2023

Toutes actions confondues, les Services ont réalisé 691 000 AMT en 2023 dans 439 000 établissements distincts. Le nombre d'adhérents ayant bénéficié d'une AMT est à comparer à celui de 2022, les années 2020 et 2021 étant atypiques du fait des actions liées à la crise sanitaire.

7,5 millions de visites en 2023

En 2023, les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail ont réalisé 7,5 millions de visites. Le nombre de salariés distincts vus au moins une fois dans l'année par un médecin ou par un infirmier est de 6,5 millions, soit 35 % de l'ensemble des salariés suivis.

La baisse continue du nombre de visites des médecins du travail est liée aux modifications de la législation permettant la réalisation de plus en plus de visites par les infirmiers. La mise en place des visites de mi-carrière, des visites de post-exposition en cours de carrière, et des visites de fin de carrière devrait cependant faire augmenter le volume des visites, même si leur nombre est resté limité en 2023.

Sur l'ensemble de l'année 2023, 4 % des visites ont été réalisées à distance, pour 9 % en 2021 et 10 % en 2020, années de la crise sanitaire.

169 500 personnes prises en charges au titre de la PDP en 2023

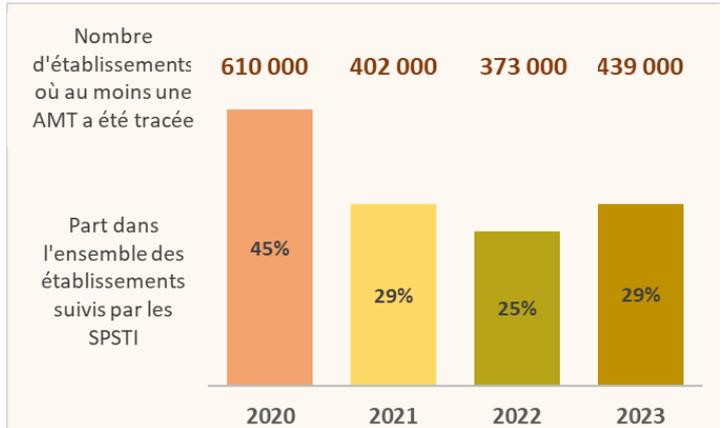
Le nombre de salariés pris en charge au titre de la PDP peut être estimé à 169 500 personnes. Cet indicateur est probablement sous-estimé, du fait d'une forte hétérogénéité dans son appréciation. Certains Services utilisent en effet un indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDP) mais les indices utilisés sont différents d'un Service à l'autre. D'autres Services, n'utilisant pas d'IRDP, ont déclaré le nombre de salariés pris en charge par la cellule PDP, que l'on peut estimer à 57 800 personnes au niveau national. Rappelons que la Commission Offre et Innovation de Présanse travaille sur un IRDP commun à la profession qui permettra de fiabiliser et d'homogénéiser le calcul de cet indicateur.

En 2023, le nombre de préconisations d'aménagements de poste à l'issue d'une visite est estimé à 669 100, soit 15 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail. 0,3 % des salariés suivis ont bénéficié d'une prise en charge par un assistant social (52 000 personnes environ) et 0,2 % d'un rendez-vous avec un psychologue (40 600 personnes).

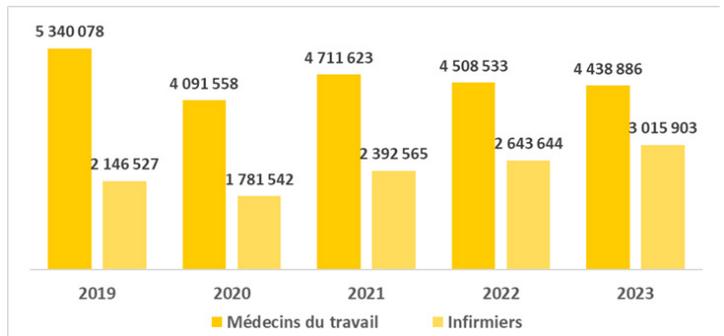
Les avis d'inaptitude ont représenté 3,1 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail. Le nombre de personnes concernées par ces avis d'inaptitude peut être estimé autour de 130 600 en 2023, soit 0,7 % du nombre de salariés suivis. Les SPSTI ont indiqué que près de 50 % des salariés déclarés inaptes ont été dispensés de reclassement. 61 % des avis d'inaptitude font suite à une visite de reprise.

Parallèlement, on peut évaluer autour de 111 200 le nombre d'orientations vers un médecin du travail, lors d'une visite d'information et de prévention réalisée par un infirmier, soit 4 % de ces visites d'information et de prévention.

Établissements ayant bénéficié d'une AMT de 2020 à 2023



Évolution du nombre de visites entre 2019 et 2023



Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi pris en charge par les SPSTI en 2023



Comme chaque année, le rapport Chiffres-clés présente également un état des lieux de la gouvernance et des éléments sur le cadre de l'activité et sur les partenariats des SPSTI avec les organismes institutionnels. Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios et sera complété par les indicateurs régionaux. Les chiffres qu'il contient permet de disposer d'indications sur le fonctionnement et l'activité des SPSTI avant, dans quelques mois, la diffusion du rapport de la Direction Générale du Travail créé à partir de sa propre enquête et receillant des informations sur le périmètre quasi complet des SPSTI, adhérents ou non de Présanse, et incluant les Services dédiés au secteur du BTP. ■